

Commission baleinière internationale – Proposition de budget équilibré pour 2023/24 REV 2Préparée par le sous-comité budgétaire (SCB)

La Commission est invitée à :

- **Prendre note** de la recommandation du Bureau, faisant suite à la 67^{ème} réunion de la CBI, selon laquelle seuls des budgets équilibrés doivent être présentés à la Commission.
- **Accepter** de modifier le texte de la Règle de procédure B.3 comme suit : « Le Comité scientifique se réunit tous les ans » en « Le Comité scientifique se réunit **au moins tous les deux ans** »
- **Accepter - conformément à la recommandation du comité Finances & Administration - de donner au Secrétariat la latitude nécessaire pour accepter des offres pour la Red House, en notant l'objectif d'obtenir le prix le plus élevé.**
- **Accepter/adopter l'une des options de budget équilibré suivantes présentées :**
 - Option 1 : Équilibrer le budget en réduisant les dépenses.
 - **Option 1.5 modifiée : augmentation des contributions pour les seuls groupes de capacité de paiement 3 et 4 à partir de 2023 + réduction des dépenses, les dépenses, les revenus et la répartition des contributions devant être réexaminés lors de la 69^{ème} réunion de la CBI**
 - Option 2a : Augmentation des contributions de tous les groupes de capacité de paiement à partir de 2023 et réduction des dépenses.
 - Option 2b : Augmentation des contributions de tous les groupes de capacité de paiement à partir de 2024 + réduction des dépenses (pas d'augmentation en 2023).
 - Option 3 : Augmentation des frais pour tous les groupes de capacité de paiement. Dépenses inchangées.

Situation budgétaire

- Dans l'hypothèse d'un statu quo budgétaire, les dépenses de la Commission pour l'exercice 2023-24 dépasseront ses recettes d'environ 622 000 £. Les économies réalisées grâce au report des réunions en présentiel pendant la pandémie (environ 258 000 £) serviront à couvrir une partie de ces coûts, ce qui signifie que la Commission devra faire face à un déficit financier total de 364 000 £ au cours de l'exercice biennal.

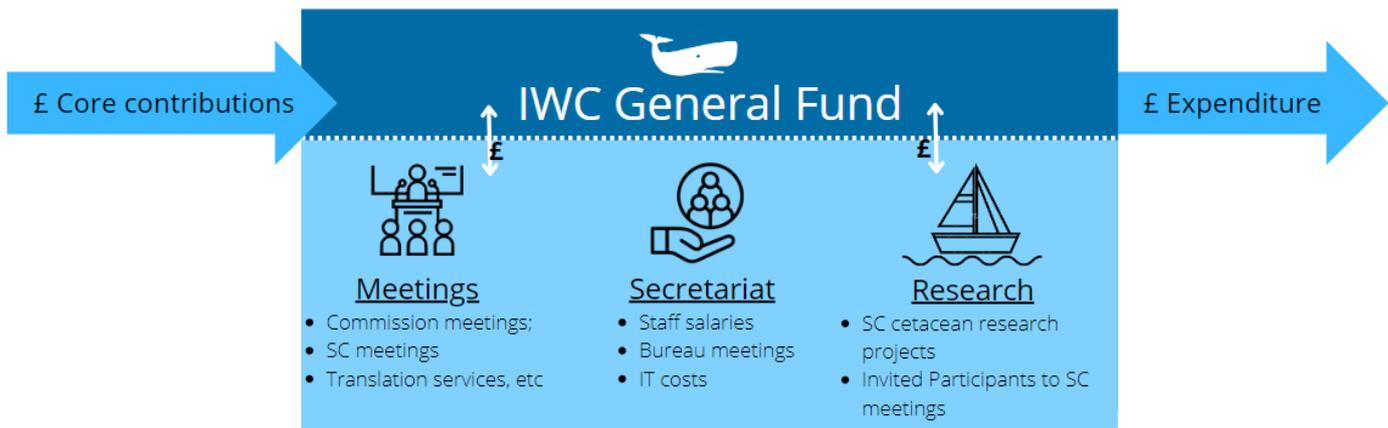
- La Commission est dans cette situation en raison de l'adoption constante de budgets déficitaires, d'un taux de contributions gelé (c'est-à-dire un taux qui n'a pas été ajusté en fonction de l'inflation depuis près de dix ans) et de l'augmentation des coûts en raison de l'inflation. Le fonds général de la Commission a été épuisé au cours de la dernière décennie et la situation de la trésorerie est désormais critique.
 - La Commission se trouvait dans cette situation avant même la pandémie. Si les réunions de la Commission n'avaient pas été reportées, des décisions budgétaires difficiles auraient été à l'ordre du jour en 2020.

Gestion des économies réalisées lors de la pandémie

- En 2020 et 2021, les dépenses liées aux réunions ont été moindres en raison de la pandémie de COVID-19. La Commission a utilisé ces économies pour créer une réserve de fonds pour les réunions qui comprend les économies réalisées en organisant des réunions virtuelles plutôt que présentielles du Comité scientifique, de la Commission et de ses organes subsidiaires.
 - Cette réserve a été utilisée par la Commission pour équilibrer ses budgets 2021 et 2022 et sera également utilisée pour réduire le déficit de départ des deux prochains exercices biennaux (2023-24 et 2025-26). Cela signifie que les économies et/ou les augmentations de contributions peuvent être mises en œuvre progressivement pour réduire l'impact sur les activités de la Commission et les gouvernements contractants.
- Le Fonds de recherche scientifique a enregistré une sous-utilisation de 13400 £ en 2021. Ces fonds non utilisés ont été restitués à la Commission et sont pris en compte dans la position de départ de 2023. Le sous-comité budgétaire recommande que ces fonds soient alloués au Comité scientifique (fonds de recherche ou fonds de réunions) pour soutenir tout ajustement des opérations à la lumière des compressions budgétaires.

Gestion du budget général

- Les revenus de base de la Commission (c'est-à-dire les contributions des membres) sont versés au Fonds général. Lorsque la Commission adopte ses budgets biennaux, les fonds sont alloués du Fonds général au Fonds de réunion, au Fonds de recherche du Comité scientifique et au Fonds du Secrétariat (voir la figure ci-dessous. Il ne constitue pas une liste exhaustive de ce que couvre chaque fonds).
- À la fin de l'exercice financier, le Fonds général est alimenté par tout excédent ou réduit en cas de déficit.
- Le Fonds général devrait disposer de réserves d'un niveau suffisant pour couvrir au moins six mois de coûts de fonctionnement. Les réserves ont toutefois été réduites en raison de retards et de non-paiement des contributions et de l'adoption par la Commission de budgets déficitaires au cours des années passées.



Équilibrer le budget

- En 2019, le Bureau a encouragé le sous-comité budgétaire à ne présenter à la Commission que des propositions de budgets équilibrés (où les dépenses **ne dépassent pas** les recettes).
- Dans cette proposition de budget 2023/24, le sous-comité budgétaire présente toutes les approches possibles pour équilibrer le budget de la Commission : réduction des dépenses (coupes budgétaires), augmentation des contributions, ou une combinaison des deux. ~~Toutes les options permettent d'établir un nouveau budget de base, avec~~ **Toutes ces options** nécessitent des ajustements supplémentaires en 2025/26 (en d'autres termes, la Commission ne reviendra pas en 2025 aux configurations budgétaires antérieures 2023).
- Le sous-comité budgétaire prend acte de la situation financière difficile de certains membres. Cela étant, le sous-comité budgétaire a également pris note de l'avis des membres qui préféreraient augmenter leurs contributions plutôt que de soutenir des réductions importantes des dépenses. Le sous-comité budgétaire demande à la Commission d'examiner les trois options et de se mettre d'accord sur celle à adopter.
- Les membres de la Commission, le Comité scientifique et le Secrétariat ont été consultés sur les problèmes budgétaires et les solutions possibles pendant plusieurs années. Le Secrétariat et le Comité scientifique ont formulé des conseils sur les risques inhérents à la réduction de leurs budgets et sur la manière dont la Commission pourrait soutenir les ajustements. Un résumé sommaire des impacts figure à l'**annexe A**, et fait partie du rapport du SC68d
 - Si des réductions de dépenses sont décidées, la Commission devra adapter ses attentes vis-à-vis du Secrétariat et du Comité scientifique.
 - Si la Commission accepte que le Comité scientifique se réunisse tous les deux ans, ce dernier ne sera pas en mesure de fournir à la Commission le même nombre de conseils. Il sera nécessaire que la Commission informe clairement le Comité scientifique de ses principales priorités.
 - Si la Commission décide de réduire les indemnités du personnel du Secrétariat, sa capacité à attirer et à conserver un personnel de qualité s'en trouvera limitée. Le niveau de service offert à la Commission s'en trouvera affecté, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'organisation des réunions et des ateliers, le suivi des

activités des différents comités et organes subsidiaires, la gestion des archives et la mise à jour des bases de données, la rédaction de documents destinés à soutenir les présidents, les coordonnateurs et autres responsables, la représentation de la CBI dans d'autres forums mondiaux et régionaux.

- Aucune des options ne prévoit de nouveaux investissements dans des services, des infrastructures ou des extensions du programme de travail. Le Secrétariat travaille à pleine capacité et, par conséquent, toute activité nouvelle à l'avenir nécessiterait des ressources supplémentaires ou de nouvelles réductions des activités existantes.
 - Au cours des dernières années, le Secrétariat a mis en œuvre un certain nombre de mesures d'économie et rationalisé sa structure organisationnelle pour que les postes soient en corrélation directe avec les mandats de la Commission. Parmi les exemples, il convient de citer :
 - La réduction du nombre de membres du personnel participant aux réunions en personne de la Commission, avec un soutien renforcé de la Red House.
 - Remplacer les heures supplémentaires « automatiques » par un système de suivi des heures, et ne payer que les heures travaillées et non les heures et demie.
 - Transition de tous les postes vers les salaires de Cambridge UK, en remplacement des salaires de l'ONU que reçoivent les personnels de la plupart des organisations intergouvernementales.
 - Réduction des frais de bureau par l'élimination de tous les systèmes de téléphonie fixe, la réduction de l'utilisation du papier par SharePoint et la suppression des imprimantes.
- Le Sous-comité budgétaire soutiendra la mise en œuvre du budget convenu et peut apporter son soutien à l'élaboration de stratégies ou de plans pour gérer les impacts. Le Comité scientifique a mis en place un groupe de travail pour examiner la mise en œuvre de tout changement à son budget et à ses opérations, et les travaux commenceront après la 68^{ème} réunion de la CBI et ses décisions budgétaires.
- Conscient qu'il n'y a pas de solution facile pour équilibrer le budget, le Sous-comité budgétaire rappelle à la Commission que les difficultés liées à cette décision ne justifient pas un report. Attendre plus longtemps nécessitera des solutions plus extrêmes.

Stratégie de réforme budgétaire et propositions du GT-EO

- Le sous-comité budgétaire a élaboré une stratégie de réforme budgétaire distincte, dans le cadre du paquet de propositions de réforme du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (GT-EO). Cette stratégie de réforme budgétaire établira des principes financiers fondés sur les meilleures pratiques pour garantir que les finances de la Commission restent viables à long terme. Les deux principes de la stratégie les plus pertinents pour cette proposition sont les suivants :
 - **Des budgets équilibrés** : La Commission ne prendra en considération que les budgets équilibrés à l'avenir (alignement des revenus sur les dépenses), afin de ne plus être tributaire de budgets déficitaires.)
 - **Une budgétisation à base zéro**: La Commission adoptera une approche de budgétisation à base zéro, ce qui signifie que les budgets seront établis à partir de zéro pour chaque exercice biennal, sur la base des besoins réels, plutôt que d'être reportés par défaut. Cette méthode présente l'avantage de garantir que les dépenses sont affectées à des priorités permanentes ou actualisées, plutôt que de simplement suivre les tendances antérieures, et

d'offrir une certaine souplesse budgétaire. Elle permet également de refléter dans les revenus de la Commission le coût réel des activités, c'est-à-dire que la formule des contributions est appliquée au total du budget de dépenses convenu, de sorte que les déficits sont exclus par définition.

- ~~Dans le cadre de la proposition 1 du GT-EO « Réformes potentielles de la structure et du fonctionnement des réunions de la Commission », la Commission examinera s'il est opportun d'établir un Comité de gestion. Comme le Comité de gestion sera composé de fonctions existantes, il n'entraînera pas de coûts supplémentaires et sera soutenu par le Fonds de recherche et le budget des réunions. En fonction de la décision qui sera prise par la Commission lors de la 68^{ème} réunion, le Sous-comité budgétaire pourra examiner si un nouveau fonds ou des ajustements aux allocations budgétaires seront nécessaires pour 2025/26.~~
- ~~La proposition n°1 du GT-EO suggère également des changements dans la structure des réunions de la Commission. Le budget approuvé par la Commission peut avoir des implications sur la manière et la date de mise en œuvre de la nouvelle structure (si elle est approuvée), dans la mesure où des réunions virtuelles préalables du Comité de conservation, de l'éventuel Comité de gestion et du Comité Finances et Administration peuvent s'avérer nécessaires pour parvenir au niveau d'économies requis.~~

Note sur les autres sources de revenus

- La proposition de budget ne comprend pas les contributions volontaires pour les fonds ou les projets des organes subsidiaires (c'est-à-dire, le Comité de conservation et le Comité scientifique) qui sont comptabilisés séparément. Les gouvernements contractants sont invités à envisager de faire des contributions volontaires qui pourraient aider à maintenir certains programmes de travail de la Commission si des réductions de dépenses sont convenues.
- Si la collecte de fonds externes est une considération non négligeable pour le budget de la Commission à long terme, il est essentiel que les coûts des opérations et des activités principales de la Commission puissent être couverts par les contributions régulières des gouvernements contractants.
 - *La Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine* qui établit la Commission est un accord entre des gouvernements. Il serait inapproprié pour les gouvernements membres de compter sur des dons privés pour financer les opérations de base.
 - Les dons privés/philanthropiques constituent une source de revenus incertaine, car ils sont par nature imprévisibles. Ils sont également souvent assortis de conditions qui peuvent entrer en contradiction avec l'indépendance de la Commission et les priorités convenues.
- Au-delà de l'établissement d'un budget équilibré, le développement d'un plan de travail pour la collecte de fonds sur la base des travaux du Groupe de correspondance intersessions sur le renforcement des finances de la CBI (ICG-SF) est en cours.

Siège de la CBI

- Le siège du Secrétariat, la Red House, est sur le marché. Le principal avantage de cette vente est la suppression des coûts d'entretien annuels et du temps du personnel, associés à un bâtiment

vieillissant qui est maintenant trop grand pour les besoins du Secrétariat, ainsi que la réduction des coûts des services publics.

- Si la Red House est vendue, une partie des revenus de la vente sera absorbée par les frais de déménagement et d'entreposage. Les coûts de location de locaux plus petits et plus appropriés sont à peu près équivalents à ceux de la Red House, les coûts variables restent donc les mêmes. Le reste des revenus sera utilisé pour réapprovisionner partiellement le Fonds général, ce qui permettra d'améliorer la trésorerie. Les revenus de la vente ne seront pas utilisés pour combler le déficit, car il s'agirait d'une solution temporaire au problème budgétaire qui nécessite des changements systémiques pour être résolu.
- Le prix de vente demandé est de 1,5 million de livres sterling. Il est affiché depuis le 21 avril 2021. ~~La Commission devra peut-être envisager de réduire le prix demandé pour favoriser la vente.~~
- Lors de la réunion du Comité Finances et Administration précédant la plénière de la 68ème réunion, le Secrétariat a présenté le document FA/68/3.5.1/01 (Rapport sur les conditions modifiées proposées pour la vente de la Maison Rouge). Le Secrétariat a noté qu'il n'avait pas encore reçu d'offre d'achat pour la Red House au prix minimum de 1 500 000 £ mais qu'il avait reçu deux offres d'environ 1 350 000 £, ce qui représentait tout de même un retour sur investissement d'environ 3,6 % de croissance annuelle par rapport au prix d'achat initial de 1 000 000 £. Notant que le marché immobilier avait décliné en Angleterre dans le sillage de l'augmentation rapide des taux d'intérêt de base de la Banque d'Angleterre, le Secrétariat a demandé à la Commission de lui accorder une plus grande marge de manœuvre pour accepter des offres pour la Red House.
- Le comité F&A a recommandé qu'une certaine marge de manœuvre supplémentaire soit approuvée, si nécessaire, mais a réaffirmé que l'objectif était d'obtenir le prix le plus élevé possible.

Groupes de capacité de paiement

- La méthode de calcul des contributions de chaque gouvernement contractant est décrite à l'adresse url suivante : <https://iwc.int/commission/iwcfunding/calculating-financial-contributions>
- Chaque gouvernement fait partie d'un des quatre groupes de capacité de paiement. Ces groupes sont définis par des seuils de revenu national brut et de revenu national brut par habitant. Les pays dont la capacité de paiement est la plus faible sont affectés au groupe 1 et les plus dont la capacité de paiement est la plus élevée au groupe 4. Exception : les très petits qui relèvent du groupe 2.
- Les deux seuils du RNB sont ajustés chaque année pour tenir compte de l'inflation mondiale, et la répartition des différents gouvernements dans les groupes de capacité de paiement est également actualisée à l'aide des données de la Banque mondiale.
- Une fois les groupes de capacité de paiement déterminés, les contributions dues par les pays ayant la capacité de paiement la plus faible sont réduites de 62,5 % et les contributions dues par les pays ayant la capacité de paiement la plus faible suivante sont réduites de 32,5 %. Cette procédure donne lieu à un déficit de trésorerie qui est redistribué comme suit :

- Pays pratiquant la chasse à la baleine : 10%
- Pays du groupe 3 : 30%
- Pays du groupe 4 : 60%

Adaptations possibles pour les groupes de capacité de paiement 1 et 2

- Reconnaissant les impacts économiques de la pandémie sur les gouvernements contractants, en particulier les pays en développement, si la Commission accepte d'augmenter les contributions annuelles en application des options 2a ou 3, elle pourrait également envisager d'accorder une période de grâce allant jusqu'à 12 mois aux membres des groupes de capacité de paiement 1 et 2 pour s'acquitter de la part accrue de leurs contributions pour l'exercice biennal. Les factures seraient établies de manière à ne pas porter atteinte au droit de vote des membres qui demandent ce délai de grâce.

Présentation des options

Le sous-comité budgétaire demande à la Commission d'examiner et d'approuver l'une des cinq options possibles pour équilibrer le budget 2023/24, certains des ajustements supplémentaires étant nécessaires en 2025/26. Toutes les options établiraient un nouveau budget de base.

<p style="text-align: center;"> OPTION 1 : Réduire les dépenses</p> <p>Cette option prévoit une réduction permanente des dépenses de 8 % en 2023 et de 2 % supplémentaires en 2024.</p> <p>Ceci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une modification importante des conditions des contrats du personnel du Secrétariat pour réduire leur rémunération. Cela réduira l'attrait du Secrétariat en tant qu'employeur et pourrait avoir un impact sur sa capacité à retenir son personnel. <ul style="list-style-type: none"> ○ Et/ou 2 ou 3 licenciements sans remplacement de personnel pour réduire les dépenses globales en salaires. Cela signifierait une réduction du niveau de soutien disponible pour la Commission (ce qui pourrait avoir un impact sur l'organisation des réunions, le soutien et les systèmes informatiques, l'administration des programmes de travail de la CS et du CC). • Le passage à des réunions biennales du CS à partir de 2025* • Pas d'ateliers du CS pendant l'intersession** • Pas de budget pour les participants invités (PI) les années où il n'y a pas de réunion (ou 40 % du budget de la recherche) • Des réunions du Bureau virtuelles, sauf lors des réunions de la Commission. • Des réunions virtuelles préalables aux réunions de la Commission • Une journée de moins pour les réunions de la Commission. • Une réduction de la provision pour créances douteuses 	<p style="text-align: center;"> OPTION 1.5 modifiée</p> <p>Augmentation des contributions de 5 % en 2023, de 1 % en 2024 uniquement pour les pays des groupes de capacité de paiement 3 et 4 et réduction des dépenses de 6 %.</p> <p>Ceci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une modification modérée des conditions des contrats du personnel du Secrétariat pour réduire leur rémunération • Une modification modérée du budget de recherche et le passage à des réunions biennales du CS à partir de 2025. • Des réunions du Bureau virtuelles, sauf pendant les réunions de la Commission • Des réunions virtuelles préalables pour les réunions de la Commission • Une réduction d'un jour des réunions de la Commission • Une réduction des provisions pour créances douteuses. <p>NOTE: La répartition et le niveau des contributions devront être réexaminés lors de la CBI69.</p>
---	--

Option 2 :

 <p><u>OPTION 2a : Augmenter les revenus en 2023 et en 2024 et réduire les dépenses</u></p>	 <p><u>OPTION 2b : Augmentation des revenus en 2024 et réduction des dépenses</u></p>
<p>Augmentation des contributions annuelles de 5 % en 2023, et de 1 % supplémentaire en 2024, ET réduction permanente des dépenses de 4 % en 2023 et de 2 % supplémentaires en 2024.</p> <p>Ceci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une modification modérée des conditions des contrats du personnel du Secrétariat pour réduire leur rémunération • Le passage à des réunions biennales du CS à partir de 2025, avec quelques ateliers en présentiel pendant l'intersession pour progresser sur les points prioritaires de l'ordre du jour* • Une réduction du budget consacré aux PI • Des réunions virtuelles du Bureau, sauf lors des réunions de la Commission • Des réunions virtuelles préalables aux réunions de la Commission • Une journée de moins pour les réunions de la Commission • Une réduction des provisions pour créances douteuses <p>NOTE : Les contributions devront probablement être augmentées de 7 % supplémentaires en 2025 ou des économies équivalentes devront être convenues</p>	<p>Augmentation des contributions annuelles de 6 % en 2024 ET réduction permanente des dépenses de 4 % en 2023 et de 2 % supplémentaires en 2024.</p> <p>Ceci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une modification modérée des conditions des contrats du personnel du Secrétariat pour réduire leur rémunération • Le passage à des réunions biennales du CS à partir de 2025, avec quelques ateliers en présentiel pendant l'intersession pour progresser sur les points prioritaires de l'ordre du jour* • Une réduction du budget consacré aux PI • Des réunions virtuelles du Bureau, sauf lors des réunions de la Commission • Des réunions virtuelles préalables aux réunions de la Commission • Une journée de moins pour les réunions de la Commission. • Une réduction des provisions pour créances douteuses <p>NOTE : Les contributions devront probablement être augmentées de 7 % supplémentaires en 2025 ou des économies équivalentes devront être convenues</p>

Option 3

**OPTION 3 : Augmentation des revenus**

Augmenter les contributions annuelles de 10% en 2023 et de 2% supplémentaires en 2024 .

- Les dépenses resteront aux niveaux actuels .
- La Commission évitera à l'avenir les déficits en recourant à la méthode du budget base zéro (c'est-à-dire que la Commission adoptera des budgets qui refléteront le coût réel des activités et que la formule des contributions sera appliquée au total du budget des dépenses convenu, de sorte que les déficits seront exclus par définition).

NOTE : Les contributions devront probablement être augmentées de 10 % supplémentaires en 2025 ou des économies équivalentes devront être convenues¹

OPTION UN : RÉDUIRE LES DÉPENSES

BSC/68/5.3/01/REV2/FR

Cette option prévoit une réduction permanente des dépenses de 8 % en 2023 et de 2 % supplémentaires en 2024.

Les économies de coûts comprennent :

- Une modification importante des conditions des contrats du personnel du Secrétariat pour réduire leur rémunération. Cela réduira l'attrait du Secrétariat en tant qu'employeur et pourrait avoir un impact sur sa capacité à retenir son personnel.
 - Et/ou 2 ou 3 licenciements sans remplacement de personnel pour réduire les dépenses globales en salaires. Cela signifierait une réduction du niveau de soutien disponible pour la Commission (ce qui pourrait avoir un impact sur l'organisation des réunions, le soutien et les systèmes informatiques, l'administration des programmes de travail de la CS et du CC).
- Le passage à des réunions biennales du CS à partir de 2025*
- Pas d'ateliers du CS pendant l'intersession **
- Pas de budget pour les participants invités (PI) les années où il n'y a pas de réunion (ou 40 % du budget de la recherche)
- Des réunions du Bureau virtuelles, sauf lors des réunions de la Commission.
- Des réunions virtuelles préalables aux réunions de la Commission (SCB, CC, WKM&WI, ASW, F&A)
- Une journée de moins pour les réunions de la Commission.
- Une réduction des provisions pour créances douteuses.

* En fonction des préférences du CS, les réunions biennales en présentiel du CS pourraient être alignées sur les années au cours desquelles la Commission se réunit, ou sur les années « creuses ». Cette option n'inclut pas de budget pour des réunions virtuelles complètes lors des années « creuses »

** À l'exception des années de renouvellement des quotas ASW

Voir l'analyse des risques figurant à l'**Annexe A**.

NOTE : Des économies supplémentaires s'élevant à 137 000 £ seront nécessaires en 2025.

	2023/24 Budget statu quo £	2023/24 Économies proposées £	2023/24 Budget proposé £
REVENUS			
Ensemble des revenus			
Contributions financières	(3,313,200)	0	(3,313,200)
Intérêts sur les contributions financières	(12,300)	0	(12,300)
Intérêts à percevoir sur les soldes de trésorerie	(800)	0	(800)
Autres revenus	0	0	0
Transferts des réserves du fonds de réunions	(258,532)	0	(258,532)
TOTAL DES REVENUS	(3,584,832)	0	(3,584,832)
DÉPENSES			
Frais de personnel	2,065,903	(78,728)	1,987,175
Avantages du personnel	206,182	(81,198)	124,984
Frais de voyage et de réunion du Bureau	74,174	(24,000)	50,174
Honoraires professionnels/de conseil	35,645	0	35,645
Frais de fonctionnement du Secrétariat	127,733	0	127,733
Coûts liés aux technologies de l'information	137,269	0	137,269
Coûts des réunions	568,141	(75,409)	492,732
Frais bancaires, coûts des amortissements et des provisions	257,792	0	257,792
Comité scientifique - Coûts liés au budget de recherche	475,746	(104,418)	371,328
TOTAL DES DÉPENSES	3,948,586	(363,753)	3,584,833
TOTAL (EXCÉDENT) / DÉFICIT	363,754	(363,753)	0

OPTION 1.5 MODIFIÉE

Augmentation des contributions de 5 % en 2023, de 1 % en 2024 pour les pays des groupes de capacité de paiement 3 et 4 et réduction des dépenses de 6 %

Ceci inclut :

- **Une modification modérée des conditions des contrats du personnel du Secrétariat pour réduire leur rémunération**
- **Une modification modérée du budget de la recherche et le passage à des réunions biennales du CS à partir de 2025.**
- **Des réunions du bureau virtuelles, sauf lors des réunions de la Commission**
- **Des réunions virtuelles préalables aux réunions de la Commission**
- **Une journée de moins pour les réunions de la Commission.**
- **Une réduction de la provision pour créances douteuses.**

NOTE : la répartition et le niveau des contributions devront être réexaminés lors de la 69^{ème} réunion de la CBI

Voir une analyse des risques à l'Annexe A.

	2023/24 Budget statu quo £	2023/24 Économies proposées £	2023/24 Budget proposé £
REVENUS			
Ensemble des revenus			
Contributions financières	(3,313,200)	(119,511)	(3,432,711)
Intérêts sur les contributions financières	(12,300)	0	(12,300)
Intérêts à percevoir sur les soldes de trésorerie	(800)	0	(800)
Autres revenus	0	0	0
Transferts des réserves du fonds de réunions	(258,532)	0	(258,532)
TOTAL DES REVENUS	(3,584,832)	(119,511)	(3,704,343)
DÉPENSES			
Frais de personnel	2,065,903	(13,635)	2,052,268
Avantages du personnel	206,182	(81,198)	124,984
Frais de voyage et de réunion du Bureau	74,174	(24,000)	50,174
Honoraires professionnels/de conseil	35,645	0	35,645
Frais de fonctionnement du Secrétariat	127,733	0	127,733
Coûts liés aux technologies de l'information	137,269	0	137,269
Coûts des réunions	568,141	(75,409)	492,732
Frais bancaires, coûts des amortissements et des provisions	257,792	0	257,792
Comité scientifique - Coûts liés au budget de recherche	475,746	(50,000)	425,746
TOTAL DES DÉPENSES	3,948,586	(244,242)	3,704,344
TOTAL (SURPLUS) / DÉFICIT	363,754	(363,753)	0

NOTE : Les dépenses, les revenus et la répartition des contributions seront réexaminés lors de la 69^{ème} réunion de la CBI.

OPTION DEUX-A : AUGMENTATION DES REVENUS EN 2023 ET 2024 ET RÉDUCTION DES DÉPENSES

	2023/24 Budget statu quo £	2023/24 Économies proposées £	2023/24 Budget proposé £
REVENU			
Ensemble des revenus			
Contributions financières	(3,313,200)	(180,733)	(3,493,933)
Intérêts sur les contributions financières	(12,300)	0	(12,300)
Intérêts à percevoir sur les soldes de trésorerie	(800)	0	(800)
Autres revenus	0	0	0
Transferts des réserves du fonds de réunions	(258,532)	0	(258,532)
TOTAL DES REVENUS	(3,584,832)	(180,733)	(3,765,565)
DÉPENSES			
Frais de personnel	2,065,903	(22,004)	2,043,899
Avantages du personnel	206,182	(7,797)	198,385
Frais de voyage et de réunion du Bureau	74,174	(24,000)	50,174
Honoraires professionnels/de conseil	35,645	0	35,645
Frais de fonctionnement du Secrétariat	127,733	0	127,733
Coûts liés aux technologies de l'information	137,269	0	137,269
Coûts des réunions	568,141	(78,000)	490,141
Frais bancaires, coûts des amortissements et des provisions	257,792	0	257,792
Comité scientifique - Coûts liés au budget de recherche	475,746	(51,220)	424,526
TOTAL DES DÉPENSES	3,948,586	(183,021)	3,765,565

Les contributions financières ont augmenté de:

2023 – 80 000 £ (5%)

2024 – 21 000 £ supplémentaires (1%), total £101k

(total de 181 000 au cours de la période biennale)

ET

Économies réalisées :

2023 – 80 000 £ (4%)

2024 – 23 000 £ supplémentaires (2%), total £103k

(total de 183 000 au cours de la période biennale)

Les économies réalisées comprennent :

- Une modification modérée des conditions des contrats du personnel du Secrétariat pour réduire leur rémunération.
- Le passage à des réunions biennales du CS, après des réunions en présentiel à partir de 2025, avec quelques ateliers en présentiel pendant l'intersession pour progresser sur les points prioritaires de l'ordre du jour.*
- Une réduction de 11% du budget de recherche.
- Des réunions du Bureau virtuelles, sauf lors des réunions de la Commission.
- Des réunions virtuelles préalables aux réunions de la Commission (SCB, CC, WKM&WI, ASW, F&A).
- Une journée de moins pour les réunions de la Commission.
- Une réduction de la provision pour créances douteuses.

* En fonction des préférences du CS, les réunions biennales en présentiel du CS pourraient être alignées sur les années de la Commission, ou sur les années « creuses ». Cette option N'inclut PAS de budget pour des réunions virtuelles complètes lors des années « creuses »

Voir une analyse des risques en **Annexe A**.

TOTAL (SURPLUS) / DÉFICIT	363,754	(363,754)	(0)
----------------------------------	----------------	------------------	------------

NOTE : Les contributions devront peut-être être augmentées de 7% supplémentaires en 2025 ou des économies équivalentes devront être convenues.

OPTION DEUX-B : AUGMENTATION DES REVENUS EN 2024 ET RÉDUCTION DES DÉPENSES

Augmentation des contributions financières de :

2024 –181 000 £ (6%)

ET

Économies de :

2023 – 80 000 £ (4%)

2024 –23 000 £ supplémentaires (2%), total 103 000 £

(total de 183 000 sur la période biennale)

Les économies de coûts comprennent :

- Une modification modérée des conditions des contrats du personnel du Secrétariat pour réduire leur rémunération.
- Le passage à des réunions biennales du CS, après des réunions en présentiel à partir de 2025, avec quelques ateliers en présentiel pendant l'intersession pour progresser sur les points prioritaires de l'ordre du jour.*
- Une réduction de 11% du budget de recherche.
- Des réunions du Bureau virtuelles, sauf lors des réunions de la Commission.
- Des réunions virtuelles préalables aux réunions de la Commission (SCB, CC, WKM&WI, ASW, F&A).
- Une journée de moins pour les réunions de la Commission.
- Une réduction de la provision pour créances douteuses.

* En fonction des préférences du CS, les réunions biennales en présentiel du CS pourraient être alignées sur les années de la Commission, ou sur les années « creuses ». Cette option n'inclut PAS de budget pour des réunions virtuelles complètes lors des années « creuses ».

Voir une analyse des risques en **Annexe A**.

	2023/24 Status Quo Budget £	2023/24 Proposed Changes £	2023/24 Proposed Budget £
INCOME			
All Income			
Financial Contributions	(3,313,200)	(180,733)	(3,493,933)
Interest on Financial Contributions	(12,300)	0	(12,300)
Interest Receivable on Cash Balances	(800)	0	(800)
Other Income	0	0	0
Meeting Fund Reserves Transfers	(258,532)	0	(258,532)
TOTAL INCOME	(3,584,832)	(180,733)	(3,765,565)
EXPENDITURE			
Staffing Costs	2,065,903	(22,005)	2,043,898
Staff Benefit Costs	206,182	(7,795)	198,387
Travel & Bureau Meeting Costs	74,174	(24,000)	50,174
Professional/Consultancy Costs	35,645	0	35,645
Secretariat Running Costs	127,733	(0)	127,733
Information Technology Costs	137,269	(0)	137,269
Meeting Costs	568,141	(78,000)	490,141
Bank Charges, Depreciation & Provisions Costs	257,792	(0)	257,792
Scientific Committee - Research Budget Costs	475,746	(51,220)	424,526
TOTAL EXPENDITURE	3,948,586	(183,021)	3,765,565
TOTAL (SURPLUS) / DEFICIT	363,754	(363,754)	(0)

NOTE: Contributions may need to be raised by a further 7% in 2025 or equivalent savings agreed.

OPTION TROIS : AUGMENTATION DES REVENUS

	2023/24 Budget statu quo £	2023/24 Modifications proposées £	2023/24 Budget proposé £
REVENUS			
Ensemble des revenus			
Contributions financières	(3,313,200)	(363,754)	(3,676,954)
Intérêts sur les contributions financières	(12,300)	0	(12,300)
Intérêts à percevoir sur les soldes de trésorerie	(800)	0	(800)
Autres revenus	0	0	0
Transferts des réserves du fonds de réunions	(258,532)	0	(258,532)
TOTAL DES REVENUS	(3,584,832)	(363,754)	(3,948,586)
EXPENDITURE			
Frais de personnel	2,065,903	0	2,065,903
Avantages du personnel	206,182	0	206,182
Frais de voyage et de réunion du Bureau	74,174	0	74,174
Honoraires professionnels/de conseil	35,645	0	35,645
Frais de fonctionnement du Secrétariat	127,733	0	127,733
Coûts liés aux technologies de l'information	137,269	0	137,269
Coûts des réunions	568,141	0	568,141
Frais bancaires, coûts des amortissements et des provisions	257,792	0	257,792
Comité scientifique - Coûts liés au budget de recherche	475,746	0	475,746
TOTAL DES DÉPENSES	3,948,586	0	3,948,586
TOTAL (SURPLUS) / DÉFICIT	363,754	(363,754)	(0)
agreed.			

Augmentation des contributions financières de 10 % à compter de 2023 et de 2 % supplémentaires en 2024

- Les dépenses seront maintenues aux niveaux actuels.
- Les déficits futurs seront évités grâce à l'utilisation de la méthode du budget base zéro (c'est-à-dire que la Commission adoptera des budgets qui refléteront le coût réel des activités et que la formule des contributions sera appliquée au total du budget des dépenses convenu, de sorte que les déficits seront exclus par définition).

Annexe A: Impact des réductions proposées

Secrétariat		Comité scientifique
<p>La réduction de la rémunération du personnel du Secrétariat, ou la nécessité de procéder à des licenciements, peut avoir les conséquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effet négatif sur le moral du personnel, qui se répercute sur sa productivité et son engagement (les ressources en personnel sont déjà très sollicitées, et le personnel s'inquiète déjà du fait que la rémunération n'est pas conforme à celle pratiquée par l'ONU.) • Possibilité de départ du personnel, avec pour conséquence la perte des connaissances et des compétences de l'organisation. • Difficulté à attirer et à retenir du personnel de qualité, ce qui se répercutera sur les prestations que le Secrétariat est en mesure de fournir à la Commission. 		<p>Les réductions du budget du Comité scientifique (CS) (réunions et recherche) peuvent avoir les conséquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CS peut ne pas être en mesure de fournir des conseils sur toutes les priorités de la Commission. La Commission doit indiquer au CS sur quoi concentrer ses efforts. • Les projets qui nécessitent des réunions en présentiel pour progresser peuvent être retardés • Certains projets existants pourraient devoir être retardés ou arrêtés. • Moins de possibilités d'engagement des PI et de renforcement des relations pourraient avoir un impact sur la planification de la succession pour les fonctions de responsabilité du CS et réduire son expertise. • Même si une provision budgétaire sera prévue pour les ateliers ASW, si nécessaire, au cours des années de renouvellement des quotas, la capacité du CS à tester et à réviser les algorithmes de limite des prises et à mener des examens de mise en œuvre pourrait s'en trouver réduite
Compensation change	Impact	
Heures supplémentaires uniquement au taux normal	<ul style="list-style-type: none"> • Il pourrait se révéler plus difficile de soutenir la Commission en période de forte activité, le personnel étant moins disposé à assumer des tâches supplémentaires. • La charge de travail du personnel est lourde, ce qui favorise le burnout. La réduction de la compensation pour les heures supplémentaires aura un impact sur le moral. 	
Réduction du seuil de pension des employés pour abaisser effectivement la contribution de l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'entraîner une rotation du personnel. • Le régime de retraite de la Commission est très important pour le personnel et si des coupes sont effectuées dans ce domaine, il est probable qu'il réagira de la même manière que s'il s'agissait d'une réduction directe des salaires. 	
Remplacement de la couverture médicale privée pour tous par une assurance-maladie au comptant (couvrant les frais de soins de santé courants).	<ul style="list-style-type: none"> • Cette assurance est très utilisée par le personnel, ce qui indique que l'accès aux soins de santé privés joue un rôle important dans la rétention des employés. • Risque d'entraîner une rotation du personnel. 	
Réduction de la couverture en cas de décès en cours de service de 4x à 3x le salaire annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Effet négatif sur le moral du personnel 	